PREFACE :

Étant des élèves volontaires, nous souhaitons rejoindre un club afin de mettre à profit notre temps libre. Mais aussi pour nous enrichir culturellement et socialement. Lorsque nous avons appris l'existence du club d'histoire. Nous avons, sans l'ombre d'un doute, décidé de l'intégrer. De plus, étant pour la plupart des élèves en spécialité HGGSP, nous portons un certain intérêt pour l'histoire de la France et pour nous, accomplir notre devoir de mémoire, est une étape essentielle en tant que citoyen français. C'est pour cela que nous avons décidé de nous engager dans ce concours.

Dans un premier temps, nous avons eu la chance de visiter les archives départementales du Maine et Loire où nous nous sommes vu attribuer des dossiers par binôme comportant des archives avec divers thèmes en rapport avec la 2ND Guerre Mondiale. Afin de mettre en commun les idées, les connaissances liées à notre dossier, nous avons décidé d'écrire sous forme de texte ce que nous ont apportées ces archives.

Libération d'Angers en août 1944

Présentatrice : Bonjour à tous très chers auditeurs, nous voici aujourd'hui pour aborder l'un des moments clés de la Seconde Guerre mondiale au sein du département du Maine-et-Loire : la refondation de la république française à Angers. Dans le cadre du concours "Montrer l'histoire", nous allons nous appuyer sur différents documents des Archives départementales du Maine-et-Loire qui vont accompagner les explications et commentaires de Cyril Junot, historien spécialiste dans la libération du Maine-et-Loire lors de la Seconde Guerre mondiale.

Bonjour, merci d'avoir répondu positivement à notre invitation, nous allons par notre échange étudier la mise en place d'une politique de refondation à la suite de la libération d'Angers par les forces alliés.

Historien : Bonjour, c'est avec un grand plaisir que je vous répondrai.

Présentatrice :Dans un premier temps, nous allons étudier avec vous Cyril, cette libération d'Angers qui commence en fait en août 1944. Quelle était la situation à Angers avant l'arrivée des troupes américaines ?

Historien : Alors, Angers est un centre stratégique du Maine-et-Loire de par ses nombreuses infrastructures militaires et ferroviaires qui, dès 1940, étant en zone occupée, sont occupées par l'armée allemande. La région subit alors les nombreuses répressions du régime nazi, notamment par les restrictions alimentaires, la censure de la presse et la propagande antisémite et raciste.

Présentatrice : La ville va être libérée le 10 août 1944, soit peu de temps après le débarquement américain en Normandie. Nous savons que les troupes alliées ont dû faire face à la résistance allemande. Comment la libération d'Angers s'est-elle déroulée ?

Historien : La libération d'Angers a nécessité une préparation militaire rigoureuse et n'aurait pas pu être possible sans un important travail préliminaire de bombardement. Dès le 28 mai 1944, les Alliés ont entrepris une campagne de bombardements ciblés sur la ville.

Présentatrice : En effet, on observe des bombardements massifs auprès des infrastructures ferroviaires et des casernes militaires. Quels étaient les objectifs de ces bombardements ?

Historien : La destruction du nœud ferroviaire était cruciale pour ralentir les mouvements de troupes allemandes et affaiblir les forces d'occupation en empêchant tout renfort. Lors du premier raid, 630 bombes ont été larguées sur la ville, causant d'importantes destructions. Un second bombardement, le 8 juin, a vu 291 bombes supplémentaires s'abattre sur les positions stratégiques ennemies. Les attaques aériennes se sont poursuivies jusqu'au 1er août, préparant l'avancée des troupes terrestres. L'armée allemande, quant à elle, a réagi en détruisant des ponts et en multipliant les mesures répressives, y compris l'évacuation forcée de la prison du Pré-Pigeon et l'organisation d'un convoi de plus d'une centaine de prisonniers vers les camps de concentration.

Présentatrice : On retrouve effectivement des témoignages de civils recueillis lors d'un appel à témoins via le journal le 12 août 1946, qui mettent l'accent sur un manque d'organisation de l'armée allemande. Ils ne pensaient pas voir arriver aussitôt les troupes alliées, ce qui a contribué au repli des troupes allemandes et facilité l'avancée de la libération de la région. Comment s'est alors déroulée l'entrée des troupes alliées à Angers ?

Historien : À partir du 5 août, la 5ème division d'infanterie américaine, appuyée par la résistance locale, a encerclé la ville. Leur progression a été ralentie par les destructions massives effectuées par les Allemands, notamment des ponts sur la Maine pour retarder l'avancée alliée. Un des tournants décisifs fut la prise du pont ferroviaire de Pruniers à Bouchemaine. Les Alliés, informés par la résistance, ont décidé de sécuriser ce passage intact, permettant ainsi un accès direct au sud-ouest d'Angers. Pendant ce temps, d'autres unités américaines progressent depuis Avrillé et les faubourgs nord-ouest. Le 10 août, après d'intenses combats de rue et la neutralisation des derniers tireurs embusqués, Angers a été libérée comme nous pouvons le voir sur cette carte.

Archives départementales de Maine-et-Loire, 60 W 5.

Présentatrice : Ces méthodes employées pour la libération d'Angers sont très violentes. Comment la population réagit-elle à ces assauts et aux mesures de répression mises en place par l'armée allemande ?

Historien : La situation est en effet complexe, due aux bombardements stratégiques, qui n'étaient pas sans conséquences pour les habitants et de nombreux bâtiments non ciblés ont été détruits. Parmi les civils, beaucoup ont fui vers les campagnes avoisinantes, tandis que ceux qui restaient subissaient les destructions et le rationnement déjà difficile.

Présentatrice : De nombreuses images au sein des Archives Départementales du Maine-et-Loire nous présentent en effet, les destructions massives causées par ces bombardements lors de la libération de la région par les Alliés, mais aussi à cause du retrait des troupes allemandes qui continuent les combats et détruisent les infrastructures et habitations lors de leur fuite.

On retrouve par exemple, cette photographie prise le 6 août 1944 à Segré, où un bâtiment a été incendié par les troupes allemandes. De même, des infrastructures ferroviaires ont été détruites à la suite d'attaques aériennes allemandes sur la gare de Chemillé le 22 août 1944, et la destruction du viaduc des Cinq Ponts le 26 août 1944.

1 : *6 août 1944 = Bâtiments incendiés par les troupes allemandes à Segré, août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 301 J 4.*

2 : *Attaque aérienne sur la gare de Chemillé, 22 août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 4 Fi 2643*

3 : *Le viaduc ferroviaire des Cinq Ponts détruit par les troupes allemandes, 26 août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 4 Fi 2657.*

Historien : En effet, la destruction des infrastructures permet d'entraver la progression des Alliés et les forces d'occupation s'appuient sur une campagne de désinformation auprès de la presse qui minimise la progression des Alliés. Ainsi, la poursuite des combats au sein du département et la désinformation laissent craindre un retour des troupes d'occupations allemandes à Angers par les citoyens.

Présentatrice : La population va de même souffrir de ces combats et bombardements poussant à la mise en place d'une politique de refondation. Comment et qui en sont les principaux auteurs ?

Historien : L'un des acteurs majeurs est Michel Debré, commissaire de la république, il décrit sa prise de fonction lors de son premier rapport et présente une passation pouvoir qui "s'est faite sans difficulté" dès l'arrivée des Américains par le pont de Prunier. Il destitue le préfet et nomme comme préfet du département de libération, M. Fourré-Cormeray et installe le Comité départemental de la Libération.

De même, le 10 août 1944 est proclamée, à l'aide d'une lettre ouverte, la libération de la Ville d'Angers et du département de Maine-et-Loire par le Commissaire de la République pour la Région d'Angers, Jacquier. Celui-ci déclare : "La Ville d'Angers est libérée, et, avec elle, plus de la moitié du département, plus de la moitié de la région." Ainsi malgré l'occupation d'une partie du territoire "La République est rétablie. Sa devise "Liberté, Egalité, Fraternité" est restaurée."

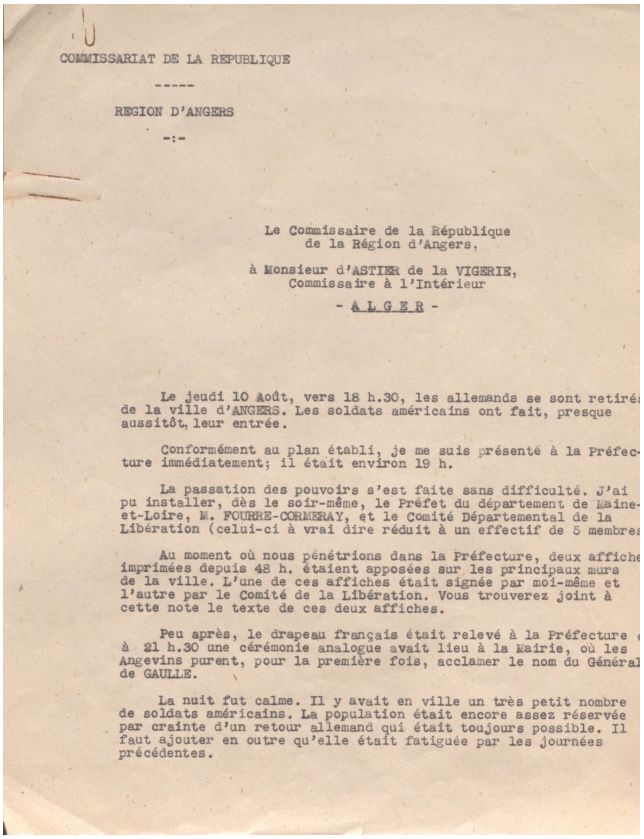

COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE

REGION D'ANGERS

-:-

Le Commissaire de la République
de la Région d'Angers,

à Monsieur d'ASTIER de la VIGERIE,
Commissaire à l'Intérieur

- ALGER -

Le jeudi 10 Août, vers 18 h.30, les allemands se sont retirés de la ville d'ANGERS. Les soldats américains ont fait, presque aussitôt, leur entrée.

Conformément au plan établi, je me suis présenté à la Préfecture immédiatement; il était environ 19 h.

La passation des pouvoirs s'est faite sans difficulté. J'ai pu installer, dès le soir-même, le Préfet du département de Maine-et-Loire, M. FOURRE-CORMERAY, et le Comité Départemental de la Libération (celui-ci à vrai dire réduit à un effectif de 5 membres

Au moment où nous pénétrions dans la Préfecture, deux affiche imprimées depuis 48 h. étaient apposées sur les principaux murs de la ville. L'une de ces affiches était signée par moi-même et l'autre par le Comité de la Libération. Vous trouverez joint à cette note le texte de ces deux affiches.

Peu après, le drapeau français était relevé à la Préfecture à 21 h.30 une cérémonie analogue avait lieu à la Mairie, où les Angevins purent, pour la première fois, acclamer le nom du Général de GAULLE.

La nuit fut calme. Il y avait en ville un très petit nombre de soldats américains. La population était encore assez réservée par crainte d'un retour allemand qui était toujours possible. Il faut ajouter en outre qu'elle était fatiguée par les journées précédentes.

Premier rapport de Michel Debré, alias «Jacquier », après sa prise de fonction en tant que commissaire de la République de la région d'Angers, 12 août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 30 W 64.

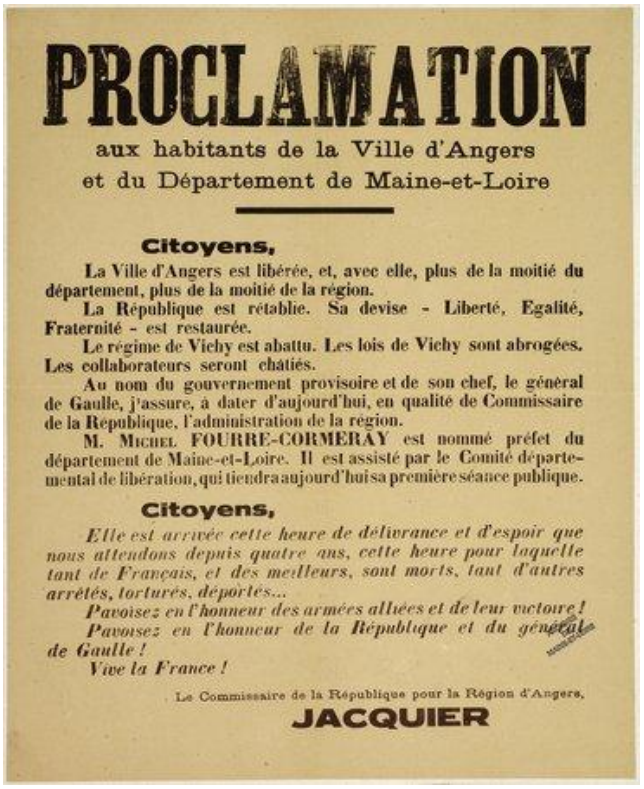

PROCLAMATION

aux habitants de la Ville d'Angers
et du Département de Maine-et-Loire

Citoyens,

La Ville d'Angers est libérée, et, avec elle, plus de la moitié du département, plus de la moitié de la région.

La République est rétablie. Sa devise - Liberté, Egalité, Fraternité - est restaurée.

Le régime de Vichy est abattu. Les lois de Vichy sont abrogées. Les collaborateurs seront châtiés.

Au nom du gouvernement provisoire et de son chef, le général de Gaulle, j'assure, à dater d'aujourd'hui, en qualité de Commissaire de la République, l'administration de la région.

M. MICHEL FOURRE-CORMERAY est nommé préfet du département de Maine-et-Loire. Il est assisté par le Comité départemental de libération, qui tiendra aujourd'hui sa première séance publique.

Citoyens,

Elle est arrivée cette heure de délivrance et d'espoir que nous attendons depuis quatre ans, cette heure pour laquelle tant de Français, et des meilleurs, sont morts, tant d'autres arrêtés, torturés, déportés...

Pavoisez en l'honneur des armées alliées et de leur victoire!

Pavoisez en l'honneur de la République et du général de Gaulle!

Vive la France!

Le Commissaire de la République pour la Région d'Angers,

JACQUIER

Proclamation de Michel Debré alias « Jacquier », commissaire de la République régionale annonçant la libération d'Angers, 10 août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 7 Fi 1497.

Présentatrice : L'instauration du préfet du Maine-et-Loire et du comité départemental de la Libération marque un début de reconstruction et de la fondation des institutions. Cyril, quelles ont été les premières mesures mises en place par ces organisations ?

Historien : Dès le 10 août 1944, Michel Debré met en place un Comité Départemental de Libération composé de résistants. L'un de ses premiers actes est la réorganisation de l'administration et la création de commissions de répression et de police pour gérer les troubles et les manifestations. Cependant lors de son premier rapport celui-ci y décrit déjà les difficultés dont cette institution fait face avec un effectif "réduit à 5 membres ".

De même, le 11 août 1944, un arrêté préfectoral est instauré par le préfet Fourré-Cormeray qui suspend les publications des journaux collaborationnistes : *Le Petit Courrier* et *Le Mercure Segréen*. La presse était en effet un outil clé de la propagande allemande et collaborationniste qui relaient les messages du régime de Vichy et tentent de maintenir le moral des forces d'occupation. *Le Courrier de l'Ouest* est alors créé pour informer la population sur la progression des Alliés et rétablir une presse libre.
Des consignes de sécurité sont aussi mises en place avec le camouflage des lumières entre 22h30 et 6h30 et la mise en place d'un couvre-feu avec l'ordre des Autorités Militaires Alliées, interdisant la circulation "de 23 heures à 5 heures du matin."

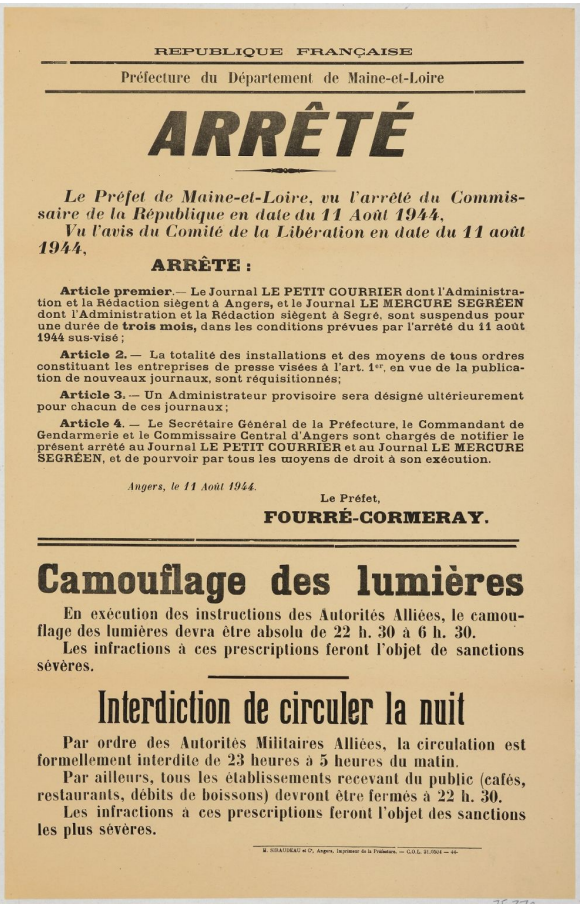

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Département de Maine-et-Loire

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire, vu l'arrêté du Commissaire de la République en date du 11 Août 1944,
Vu l'avis du Comité de la Libération en date du 11 août 1944,

ARRÊTE :

Article premier.— Le Journal LE PETIT COURRIER dont l'Administration et la Rédaction siègent à Angers, et le Journal LE MERCURE SEGRÉEN dont l'Administration et la Rédaction siègent à Segré, sont suspendus pour une durée de **trois mois,** dans les conditions prévues par l'arrêté du 11 août 1944 sus-visé ;

Article 2. — La totalité des installations et des moyens de tous ordres constituant les entreprises de presse visées à l'art. 1er, en vue de la publication de nouveaux journaux, sont réquisitionnés;

Article 3. — Un Administrateur provisoire sera désigné ultérieurement pour chacun de ces journaux ;

Article 4. — Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Commandant de Gendarmerie et le Commissaire Central d'Angers sont chargés de notifier le présent arrêté au Journal LE PETIT COURRIER et au Journal LE MERCURE SEGRÉEN, et de pourvoir par tous les moyens de droit à son exécution.

Angers, le 11 Août 1944.

Le Préfet,

FOURRÉ-CORMERAY.

Camouflage des lumières

En exécution des instructions des Autorités Alliées, le camouflage des lumières devra être absolu de 22 h. 30 à 6 h. 30.
Les infractions à ces prescriptions feront l'objet de sanctions sévères.

Interdiction de circuler la nuit

Par ordre des Autorités Militaires Alliées, la circulation est formellement interdite de 23 heures à 5 heures du matin.
Par ailleurs, tous les établissements recevant du public (cafés, restaurants, débits de boissons) devront être fermés à 22 h. 30.
Les infractions à ces prescriptions feront l'objet des sanctions les plus sévères.

Arrêté du nouveau préfet de Maine-et-Loire suspendant la parution du « Petit Courrier » et « Le Mercure Segréen » et rappelant les consignes de sécurité, 11 août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 7 Fi 372.

Présentatrice : La refondation va aussi prendre forme par la modification des panneaux de directions et enseignes dans les villes et l'organisation de cérémonies et fêtes populaires dès le 11 août 1944. Plus tard, le 14 janvier 1945, le général De Gaulle se déplacera même officiellement jusqu'à Angers.

Agent de police recouvrant de peinture l'enseigne de l'Office de placement allemand, rue d'Orléans à Saumur, août 1944. Archives départementales de Maine-et-Loire, 4 Fi 5079.

Cérémonie de la libération d'Angers organisée devant le tribunal d'Angers, en présence d'officiers américains, 11 août 1945. Archives départementales de Maine-et-Loire, 4 Fi 2607.

Historien : Tout à fait, dès le premier rapport de Michel Debré, ces organisations font face à des difficultés malgré l'aide des forces Alliées. On retrouve notamment les pillages de maisons ayant été occupées par les Allemands, mais aussi "l'arrestation de femmes compromises".

Présentatrice : C'est exact, on peut par exemple prendre le témoignage de Jean Forest, chef de section des équipes nationales d'Angers, qui, dans une lettre du 13 août 1944 adressée au préfet, déclare : "Des femmes tondues, attachées par le cou, barbouillées, dans une tenue indécente, bafouées par des énergumènes qui s'étaient arrogé le droit de les châtier de soi-disant crimes contre la nation", pour décrire les horreurs faites aux femmes qui ont ensuite été obligées de défiler dans la rue, nues et les cheveux rasés. Comment le retour à l'ordre s'est-il effectué ?

Historien : Le retour à l'ordre nécessite la mise en place de commissions de répression qui craignaient l'anarchie entre les différents groupes armés résistants. C'est pourquoi, les réseaux résistants sont dissous et, le 17 août 1944, le port de l'uniforme militaire est réservé aux forces régulières pour éviter la constitution de milices autonomes.
De plus, les habitants font toujours face à une situation matérielle complexe due à des coupures d'électricité, une pénurie de charbon, d'eau et des difficultés d'approvisionnement alimentaire à cause des nombreuses destructions et bombardements dans le département.
La politique de dénazification fait aussi face à certaines limites dues à la fuite des principes collaborateurs.

Présentatrice : Merci à vous Cyril, pour vos analyses et votre regard sur cette période charnière. Merci à tous de nous avoir écoutés et à très bientôt pour un nouvel épisode de notre podcast sur l'Histoire !